



SCI part , division de terrain ..

Par **Fourquin alexandre**, le **12/10/2016** à **12:22**

Bonjours je suis actuellement actionnaire pour 25% dans une SCI pocédant une maison avec terrain . La SCI est composé de deux co-gérant dont un étant mon frere avec lequel je m'entend très bien , l'autre co-gérant qui est un homme de paille de l'ex de ma mère avec lequel on ne s'entend pas et qui ecoute l'ex de ma mere aveuglement ... LA SCI 2 co-gerants et 4 actionnaires à 25% chacun (sinon c'est pas drôle) .DE plus tout le monde est solidaire sur le crédit qui a racheté la maison Mes question sont les suivantes:

Nous savons que le co gerant et les deux autres actionnaires avec lesquels on ne s'entend pas ne viendrons pas aux convocation de l'assemblée generale (avec accusé de recrption) et donc est ce que c'est possible de faire accepter le fait que moi et mon frere(co gerant et actionnaire a 25% chacun) nous désolidarisons du crédit en prenant un bout de terrain valent 50% du bien total ? Sans la présence des associes ? Car il me semble qu'au bout de 1 ans toute decision sans retour des actionnaire est accepté par default . Merci